



Rapport minoritaire de la commission ad hoc chargée d'examiner le préavis no 34-2018-DISREN- Demande de crédit de CHF 274'540 pour la réalisation de l'abattoir régional

Mont-sur-Rolle, le 14 novembre 2018

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE NYON

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Délégués,

La commission, composée de Mme Danielle Collomb, de MM. Patrick Bréchon, Yvan Bucciol, Pierre Wahlen et Frédéric Guilloud, sous la présidence de ce dernier, s'est réunie une première fois le 21 août 2018 en présence de M. Daniel Rossellat, membre du CODIR, en remplacement de M. François Debluë, membre du CODIR démissionnaire en charge du dossier, ainsi que M. Patrick Freudiger, secrétaire général et M. Nathalie Etter, adjointe du secrétaire général et responsable du pôle socio-économie, tourisme, culture et sport.

A la demande de la commission, le CODIR a organisé une visite de l'abattoir de Rolle le 12 septembre 2018, en présence de Mme Monique Choulat Pugnale, municipale, MM. Henri Bourgeois, président et Charles-Bernard Bolay, membre de la Coopérative de l'abattoir régional de Rolle et environs (CARRE). Mme Sophie Réviron d'Agriidea, auteur de l'étude de marché, Mme Nathalie Etter pour la Région de Nyon et M. Luca Maurizio, collaborateur à l'ARCAM étaient présents. MM. Bucciol, Bréchon et Guilloud ont représenté la commission.

La commission a organisé elle-même le 12 septembre 2018 une visite de l'abattoir privé de Vich avec une audition de son propriétaire-exploitant M. Claude Richard. MM. Bucciol, Bréchon, Wahlen et Guilloud étaient présents.

Il s'en est suivi une série de questions adressées au CODIR de Région de Nyon, auxquelles celui-ci a répondu, fournissant un travail conséquent.

Par la suite, M. Frédéric Guilloud s'étant récusé, Mme Chantal Maurer a été nommée pour le remplacer.

La commission s'est réunie une troisième fois le 3 octobre 2018, en présence de MM. Pierre Wahlen (président), Patrick, Bréchon et Yvan Bucciol et Mme Chantal Maurer, en l'absence de Mme Danielle Collomb, excusée pour des raisons de santé. M. Gérald Cretegny, président du CODIR, ainsi que M. Patrick Freudiger, secrétaire général et Mme Nathalie Etter, adjointe du secrétaire général et responsable du pôle socio-économie, tourisme, culture et sport ont fourni toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension du préavis.

Les réponses aux questions ont été passées en revue et des compléments fournis par les représentants de Région de Nyon.

1. Le projet

Actuellement, la coopérative de l'abattoir régional de Rolle et environs (CARRE), constituée de plus de 140 agriculteurs et bouchers et de quelque 20 communes, gère l'infrastructure propriété de la commune de Rolle. Celle-ci souhaitant récupérer le terrain, il a été nécessaire de trouver un emplacement pour ériger un nouvel abattoir. Après de nombreuses recherches, la commune d'Aubonne s'est dite prête à accueillir cette infrastructure, et un plan de quartier a été réalisé à cet effet. Le projet est devisé à 3,871 millions de francs.

2. Son financement

Le financement du projet est assuré d'une part par les producteurs, mais également par des fonds publics fédéraux et cantonaux, par le biais d'un financement PDRA (projet de développement régional agricole), par les communes du district d'Aubonne et par celles du district de Nyon, soit à travers le DISREN (cercles porteurs A et cercles solidaires A et B), soit par convention pour les communes non membres de Région de Nyon ou du DISREN (cercle porteur B). Le solde du financement le sera par des financements externes (emprunts bancaires, prêts LADE, prêts FIA) et des donations.

3. Pourquoi la région devrait-elle soutenir financièrement le projet ?

Comme dit plus haut, une partie du financement est assuré par la Confédération et le Canton par le biais d'un PDRA. Un PDRA est un instrument de politique agricole (LA gr art. 93, al. 1, let. c). La création de plus-value, respectivement de valeur ajoutée est au centre des PDRA. Parmi les autres conditions, le projet doit être soutenu par la région et doit s'intégrer dans les objectifs et stratégies de développement de la région. Or, l'objectif de Région de Nyon est notamment de fédérer les collectivités publiques et les partenaires autour des enjeux et projets reconnus d'intérêt régional s'inscrivant dans la politique régionale (art. 5 des statuts).

4. Quels sont les risques et les opportunités du projet ?

Actuellement, le financement n'est pas totalement assuré, puisque certains accords sont encore en suspens en ce qui concerne le cercle porteur B. Du côté du district de Morges, toutes les communes n'ont pas encore donné leur accord, mais les démarches se font parallèlement à celles actuellement entreprises dans notre région. Dans l'éventualité où les montants obtenus auprès de ces communes s'avèrent inférieurs aux montants annoncés, la coopérative devra identifier d'autres sources de financement. Dans tous les cas, la Confédération et le Canton ne confirmeront leur engagement qu'à la condition que le financement soit assuré à 100 % et que les régions démontrent leur soutien. Quant au financement régional, il ne sera libéré qu'à la condition que le projet se réalise.

Un plan d'affaires a été établi en 2015 et mis à jour en 2018 par ProConseil, service de conseils en gestion de Prometerre. Ce document sert de base à l'analyse de la rentabilité du projet. Il sera examiné à la loupe par l'OFAG (Office fédéral de l'agriculture) en charge de donner son aval pour le financement PDRA.

Parmi les objectifs d'une politique régionale durable, on peut relever quelques aspects. Tout d'abord, en ce qui concerne la valeur ajoutée quant à la qualité de la production. Une petite structure permet une meilleure sélection et prise en charge de la matière première. Le processus en est amélioré. Les équipements (frigos de refroidissement et de rassissage des viandes, salle de découpe) permettent de produire un produit plus tendre, avec une teneur en eau réduite. La proximité de provenance des animaux en réduit le transport et par conséquent le stress. Le fait d'être proche de la clientèle est

également une plus-value. Au niveau socio-économique, l'abattoir régional permettra aux acteurs économiques (bouchers, producteurs) de maintenir leur pratique actuelle. La filière viande représente une bonne partie de la valeur de la production agricole (un quart en 2016 pour le canton). Sans abattoir régional, la plupart des producteurs devront se tourner vers des structures de type industriel.

En adéquation avec les préceptes des PDRA, le projet contribue à la création de places de travail, donc à augmenter la valeur ajoutée dans les régions concernées. De plus, les artisans et les entrepreneurs profitent des mandats liés à l'exécution des travaux de construction ou d'aménagement durant la phase de réalisation du projet. Davantage de ressources financières contribuant à la création de valeur ajoutée arrivent ainsi dans la région, profitant à son ensemble. Une bonne planification et une bonne gestion de projet permettent aux porteurs de projet d'obtenir un revenu supplémentaire.

5. Critères de détermination des cercles DISREN

La commission n'a pas d'observation particulière concernant la répartition prévue au niveau du DISREN. Il apparaît toutefois que la moyenne en francs par habitant concernant les cercles porteurs B, solidaires A et B est sous-estimée (3,76, 3,54 et 2,91 au lieu de 3,61, 3,48 et 2,66).

6. Conclusion

Le projet d'abattoir régional est une opportunité tant pour la filière viande (producteurs, bouchers) que pour le consommateur. Il permet de trouver une solution à la disparition de l'abattoir en propriété de la commune de Rolle.

Après avoir délibéré sur cet objet, deux membres de la commission sur les quatre présents se sont prononcés en faveur du projet. Le président ayant une voix prépondérante, c'est une minorité de la commission qui vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégués, de suivre les conclusions du préavis 34-2018-DISREN, à savoir :

- **accorder le crédit de CHF 274'540 en faveur du CARRE**
- **imputer le montant total de CHF 274'540 sur le compte DISREN 140-3185**
- **accepter la participation solidaire à hauteur de 74 % de la part régionale.**

Patrick Bréchon

Chantal Maurer, rapporteur